



**ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE
L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE
LAUSANNE**

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE

TELEPHONE: 021 - 693 47 77 TELEFAX: 021 - 693 47 80

PROCÉS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACIDE

tenue le 18 mars 2004 à l'auditoire CM3 de l'EPFL

Se sont excusés : O. Lévêque et Ch. Doré.

La séance a été précédée par l'intervention de M. Burgat (conseiller scientifique, Vice-Présidence pour la recherche et la valorisation), qui a répondu aux diverses questions des participants concernant la mise en application des directives sur les titres octroyés aux collaborateurs scientifiques et les rapports de travail des assistants et des collaborateurs scientifiques. Cette intervention a suscité un grand intérêt dans l'assistance. Étant donné l'entrée en vigueur très récente de ces directives (1^{er} mars 2004), tous les détails de leur mise en application ne sont pas encore connus, M. Burgat n'a en conséquence pas toujours pu donner de réponses complètes et précises. Pour cette raison, il est envisagé la possibilité d'organiser une nouvelle séance d'information ultérieurement.

Président de séance : Pierre-André Haldi, Président de l'ACIDE

P.-A. Haldi ouvre la séance et salue la présence de M. Michel Fressineau, Président de l'APC.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2003

Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du comité

P.-A. Haldi résume et commente le rapport d'activité du comité en passant en revue les points suivants :

2.1) Statut du Corps Intermédiaire

La directive sur les titres octroyés aux collaborateurs scientifiques est entrée en vigueur dès le 1^{er} mars 2004. L'aboutissement de ce projet tant attendu a poussé le comité à inviter M. Burgat à la séance qui a précédé l'Assemblée Générale.

2.2) La participation de l'ACIDE à la commission du CEPF présidée par le Prof. Scheurer

P.-A. Haldi informe l'assemblée que deux membres du comité ont participé à un entretien avec une commission du CEPF (commission présidée par le Prof. Scheurer) pour procéder à l'évaluation globale de l'EPFL en ce qui concerne la participation au niveau académique et

l'évolution à l'EPFL après la réorganisation des structures (Direction, Facultés) au sein de l'Ecole. Il mentionne que le rapport n'est pas encore public et que le résultat est plutôt positif car aucun disfonctionnement majeur n'a apparemment été décelé.

2.3) La participation de l'ACIDE à l'évaluation des fonctions de référence

F. Moser l'ancienne administratrice informe l'assemblée qu'elle a été membre actif d'un groupe au sein de l'EPFL qui avait pour but d'évaluer les fonctions de référence au sein de l'EPFL pour le nouveau système salarial du domaine de l'EPFL.

3. Rapport d'activité des délégués

P.-A. Haldi invite les délégués de l'ACIDE aux différentes commissions de l'Ecole à prendre la parole.

M.-A. Dupertuis, délégué à la commission disciplinaire, informe l'assemblée que la commission s'est réunie une seule fois début 2004. Le cas traité était un cas de harcèlement personnel et de comportement indigne de la part d'un étudiant.

D. Stahl au bureau de la Conférence des Directeurs de Sections (CDS) et à la CDS commente les différents sujets traités de juin 2003 à mars 2004. Concernant la réforme de la formation à l'EPFL dans le cadre des accords de Bologne, il répond aux questions relatives aux titres qui seront attribués à l'EPFL en mentionnant les deux titres envisagés : Bachelor/Master of Engineering et Bachelor/Master of Science et en mentionnant que l'EPFL voudrait se distinguer des HES car le Bachelor de l'EPFL n'est pas professionnel contrairement à celui des HES.

M.-A. Dupertuis, délégué à la commission d'éthique, résume les activités de la commission. Il mentionne le nouveau mandat de gestion de conflits d'intérêts qui va augmenter le volume de travail de la commission. Il annonce la décision de la commission de se réunir 4 fois par année à la place de 2 fois pour pouvoir mener à bien ce mandat. Il ajoute qu'à la fin de l'année et suite à l'affaire Rafael, la commission a été mandatée par la présidence pour formuler des propositions de mesures à prendre pour éviter ce genre de problèmes à l'avenir. Il confirme que les deux représentants de l'Acide, Mme Doré et lui-même, ont été choisis pour faire partie du groupe de travail sur ce sujet. Il répond ensuite à une question concernant les problèmes relatifs aux rapports de travail comme le mobbing en informant l'assemblée que la commission ne s'occupe pas de ce genre de problèmes vu l'existence des structures comme HELP et SP. Il rajoute que la commission a touché à ce sujet et a remarqué qu'il y avait beaucoup de règlements le concernant.

O. Lévêque délégué à la commission sociale et des bourses est absent. Son rapport d'activité est inclus dans le rapport d'activité 2003 de l'ACIDE.

P.-A. Haldi rappelle le résultat des élections des nouveaux représentants du Corps Intermédiaire (CI) à l'Assemblée d'École (AE) et invite ceux qui sont présents (C. Boucarut et E. Procnard) à se présenter brièvement.

P.-A. Haldi remercie les deux représentantes présentes ainsi que tous les candidats qui se sont présentés aux élections et encourage tous les membres du CI à s'adresser à leurs représentants à l'AE pour tous les problèmes qu'ils aimeraient voir traiter dans cette assemblée. Il mentionne que Kristin Becker (ancienne représentante du CI à l'AE de l'EPFL) a été élue comme déléguée des EPF au CEPF. Il souligne qu'elle a été désignée aussi bien par l'AE de l'ETHZ que celle de l'EPFL ce qui signifie que les relations entre les deux AE des EPF sont excellentes.

4. Questions financières

Comptes annuels et bilan 2003

Les comptes de l'Association au 31 décembre 2003, approuvés par les vérificateurs sont présentés par F. Moser ancienne administratrice de l'ACIDE. Elle confirme qu'aujourd'hui la situation financière de l'ACIDE est saine. Elle informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de déficit dû à la période de recouvrement entre l'ancienne et la nouvelle administratrice vu que cette période était courte. K. Becker, l'une des vérificateurs des comptes, prend la parole pour confirmer que la comptabilité est très bien tenue. P.-A. Haldi lit le rapport des vérificateurs à l'assemblée.

Budget 2004

Le budget (à disposition au bureau de l'ACIDE) est présenté par P.-A. Haldi. Il mentionne que la contribution financière de la direction a été accordée à l'ACIDE pour l'année 2004. Cette contribution permet de financer le seul poste rémunéré, à savoir celui de l'administratrice de l'ACIDE. Il annonce que le matériel informatique de l'ACIDE va être renouvelé cette année.

5. Approbation des rapports d'activité, des comptes et du budget

Les rapports d'activité, les comptes et le budget sont approuvés par l'assemblée.

6. Elections

Election du comité

Pierre-André Haldi, Jean-Louis Staehli, Daniel Oberli, Florian Seydoux, Sébastien Ambert et Camille Boucarut sont élus à l'unanimité.

Election du président

Pierre-André Haldi explique qu'aucune candidature pour la présidence de l'ACIDE n'a été reçue. Il exprime son inquiétude à ce sujet et réitère la demande à l'assemblée pour un éventuel candidat mais personne ne se présente. C. Boucarut demande de savoir quelles sont les tâches du président. P.-A. Haldi lui répond qu'il s'agit plutôt du suivi des affaires, car le travail administratif est assuré par l'administratrice. C. Boucarut, sollicitée pour être candidate, souhaite d'abord faire partie du comité durant une année afin de bien connaître le fonctionnement de

l'ACIDE. L'administratrice W. Zimmermann prend la parole et informe l'assemblée que le comité a envisagé cette éventualité de vacance du président et propose une modification de statuts en ce qui concerne l'organisation du comité pour y faire face. Les fonctions du président pouvant être assumées par tout membre du comité désigné à ce sujet par le comité.

Election des vérificateurs des comptes

Kristin Becker et Olivier Lévêque sont élus à l'unanimité.

Election des délégués de l'ACIDE dans les commissions de l'Ecole

Les candidats sont élus, à l'unanimité.

Les délégués suivants sont désignés par l'Assemblée :

- Bourses : Olivier Lévêque
- Disciplinaire : Marc-André Dupertuis et Jean-Cédric Chappelier (membres), Jacques-Edouard Moser et Lyesse Laloui (suppléants)
- CDS : Alain Drotz, Daniel Stahl, Emilie Procnard (suppléante). D. Stahl sera remplacé par Jacques-Edouard Moser dès juillet 2004 suite à son départ à la retraite.
- Ethique : Chantal Doré et Marc-André Dupertuis

7. Divers

P.-A. Haldi informe l'assemblée de la proposition du comité d'offrir la cotisation de la première année aux nouveaux adhérents à l'ACIDE dans le but de dynamiser l'association. Il répond à la question concernant la modalité de cette offre en affirmant qu'aucune inscription automatique n'est envisagée et que la demande d'adhésion individuelle est exigée. L'un des membres de l'ACIDE prend la parole pour soutenir cette idée. W. Zimmermann répond à la question relative à la manière envisagée pour faire connaître cette nouvelle offre en affirmant qu'elle sera annoncée lors des séances d'accueil ainsi qu'à toutes les occasions qui se présentent pour mettre l'ACIDE en avant. P.-A. Haldi ajoute qu'elle sera incluse dans l'article que le comité souhaite publier dans le prochain Flash concernant l'AG. Il demande ensuite l'approbation de cette proposition. L'offre est approuvée par l'assemblée.

8. Modification des Statuts

Les modifications suivantes sont proposées par le comité et approuvées par l'assemblée :

Texte actuel	Modifications proposées
Art. 2 <i>Buts</i> - L'ACIDE a pour objectif :	Art. 2 <i>Buts</i> - L'ACIDE a pour objectif :
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4. De développer les relations entre les	4. De développer les relations entre les facultés ,

départements et instituts de l'Ecole...	sections et instituts de l'Ecole...
Art. 11 Présidence - Les débats de l'AG sont conduits par le président de l'association ou, à défaut, par le vice-président ou tout autre membre du comité désigné par ce dernier à cet effet.	Art. 11 Présidence - Les débats de l'AG sont conduits par le président de l'association ou, à défaut, par tout autre membre du comité désigné par le comité à cet effet.
Art. 18 <i>Composition</i> - Font partie du comité, de 5 à 7 membres, comprenant : - le président de l'ACIDE; - le vice-président; - l'administrateur de l'association	Art. 18 <i>Composition</i> - Font partie du comité, de 5 à 7 membres, comprenant : - le président de l'ACIDE; - l'administrateur de l'association
Art. 21 Le vice-président - Le vice- président aide le président dans sa tâche; il le remplace en cas d'absence ou d'indisponibilité.	Art. 21 Suppléance du président - Tout membre du comité peut être mandaté par le comité pour remplacer le président.

F. Moser remercie D. Stahl, à l'occasion de son départ à la retraite, pour son engagement à l'ACIDE durant plusieurs années. P.-A. Haldi prend la parole pour exprimer son regret du fait que les personnes qui s'engagent à l'ACIDE dans le comité et comme délégués aux commissions sont souvent les mêmes. Il exprime son souhait d'une plus large participation des autres membres de l'ACIDE. L'un des membres s'adresse à P.-A. Haldi pour le remercier pour son engagement durant plusieurs années comme président et membre-fondateur de l'ACIDE.

La séance est levée à 14h00, les discussions se poursuivent autour d'un apéritif offert par l'Association.

Lausanne, le 14 avril 2004/ W. Zimmermann